



Bureau de la CLE

Compte-rendu de la réunion du
15 mai 2025

Le Bureau composé de :

Nom	Fonction	Le 15/05/2025
Gilles BENOIT	Président du SIVY	Présent
Didier BRUGERE	Vice-président du Conseil Départemental du Cher <i>Président de la CLE</i>	présent
Gérard CLAVIER	Maire de Morogues	<i>excusé</i>
Jean-Marie DELEUZE	Maire de Verneuil <i>Vice-président de la CLE</i>	présent
Bernard DUPERAT	Vice-président de Bourges Plus <i>Vice-président de la CLE</i>	présent
Marie-Thérèse MILLERAT-DALDIN	Maire de Valigny	<i>excusée</i>
Benoit MOREAU	Président du SIAB3A	présent
Jacques PESKINE	Vice-président du PETR centre Cher	présent
Jean-Baptiste POLLET	Représentant la Chambre d'agriculture du Cher	présent
Marielle DUBOIS	Représentant l'OUGC AREA Berry	présent
Anne-Marie et Jaques LAMY	Représentant Nature 18	présent
Thierry VALLEE	Représentant la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	présent
Sophie SAILLARD	Représentant la DDT du Cher	présent
Rémy MARQUES	Représentant l'Agence de l'eau Loire Bretagne	présent
Christelle LESPRIT	Représentant l'Agence Régionale de Santé	présent
Juliette JARRY et JérémY JOLIVET	Représentant l'OFB – SD18	présent

Compte rendu sommaire : 20250616/CF

Étaient également présents :

- Marie ARDIET, animatrice Concert'eau Cher, EP Loire
- Clarisse DELINE, technicienne rivière, SIAB3A
- Cécile FALQUE, animatrice du SAGE Yèvre-Auron, EP Loire
- Alexandre d'HALLUIN, alternant, SIAB3A
- Lucie JAMET, animatrice Nature18
- Kristelle MILNE, responsable de la collectivité, SIVY
- Honorine MINCHIN, technicienne rivière, SIVY
- Lucas VALENZUELA, chargé d'étude, FDAAPPM18

M. BRUGERE remercie les participants de leur présence et la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques pour son accueil. Il rappelle l'ordre du jour, donne la liste des personnes excusées et propose un tour de table.

1.	AVIS SUR PROGRAMME DE MESURES AELB	2
2.	DECLINAISON DES TRAJECTOIRES DE SOBRIETE	3
3.	FEUILLE DE ROUTE 2025-2030 DU SAGE YEVRE-AURON	4
4.	QUESTIONS DIVERSES	4
ANNEXE : SYNTHESE DES DEBATS SUR LES PRIORITES TERRITORIALES ET THEMATIQUES POUR CONSTRUIRE LE PROJET DU PROGRAMME DE MESURES DU PROCHAIN SDAGE LOIRE-BRETAGNE		4

1. Avis sur Programme de mesures AELB

Voir le support joint diapo 3 à 17

Des précisions sont demandées sur ce qu'est l'état chimique sans ubiquiste : il s'agit de l'état chimique sans prendre en considération les molécules chimiques retrouvées partout sur le territoire (car elles présentent souvent un caractère persistant et bioaccumulables), donc qui « dégradent » l'état chimique systématiquement.

M. BENOIT pense que la priorité sur Yèvre-Auron doit être la même que sur Loire moyenne et porter sur **les milieux aquatiques**.

Mais il souligne surtout qu'il faut accélérer les démarches et arrêter de défendre chacun ses intérêts. Il évoque le cas du captage de Soulangis où il a fallu 15 ans pour protéger une ressource qui alimente 26000 personnes. La priorité est de collectivement mettre l'eau comme bien commun est de travailler plus vite.

Mme LAMY précise toutefois qu'il ne faut pas juste travailler plus vite mais également différemment sur certains sujets au regard de l'état des lieux présenté qui ne s'améliore pas. M. POLLET regrette aussi que certains accompagnements financiers qui portaient leurs fruits aient été arrêtés. M. MOREAU ajoute qu'au-delà des financements il y a également des marges sur la réactivité et l'accompagnement par les services de l'Etat.

Les participants partagent ces éléments.

Ils soulignent l'intérêt de travailler sur **les milieux aquatiques** avec **des actions intégratrices s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature**. **Des milieux en bonne santé permettent une synergie des aspects biodiversité, gestion quantitative, autoépuration des eaux etc.** **Les zones humides et les têtes de bassin versant sont particulièrement ciblées par les participants.** M. DUPERAT souligne les outils d'acquisition foncière pour protéger, restaurer et valoriser ces milieux.

La préservation et la restauration de zones tampons et autres actions à l'échelle des bassins versant sont également évoquées : **la bonne santé des sols**, avec toutes actions favorisant l'infiltration de l'eau, l'agroforesterie et l'agriculture de conservation des sols sont également évoqués, avec la problématique d'utilisation de désherbant en limite de cette dernière.

Les échanges portent ensuite sur le volet **qualité des eaux** pour lequel l'ARS indique qu'il devient de plus en plus préoccupant dans l'eau potable, au point que les dépassements sur une molécule de

pesticides incitent l'agglomération de Bourges Plus à engager une demande de dérogation pour le captage du Porche; cette situation se retrouve aussi pour le captage d'Avord.

Il est évoqué l'augmentation des recherches de molécules pouvant expliquer qu'il en est de plus en plus trouvé. M. BRUGERE souligne également le fait que le changement climatique amoindri l'effet de dilution.

Les participants s'accordent sur le fait qu'il faut **cibler prioritairement les aires d'alimentation de captage, quel que soit leur classement** (prioritaire ou non), qui présentent des problématiques. L'ARS indique qu'en 20 ans c'est une 20aine de captages qui ont été fermés sur le département pour des problématiques de pollution et de protection. L'agriculture biologique présente un intérêt certain sur ces zones à enjeu, malgré les faibles débouchés de ces 2 dernières années.

Sur le **volet quantitatif**, les économies d'eau et la sobriété sont des axes majeurs pour les participants. Toutes les actions qui permettent de réduire la dépendance de l'usage ciblé semblent prioritaires, avec un accompagnement fort pour l'adaptation des systèmes agricoles.

Favoriser l'infiltration et les mesures naturelles de rétention des eaux sont là encore évoquées. M. JOLIVET précise que sur le long terme, il a été prouvé l'intérêt économique des SFN, que le cout à l'instant T ne devrait donc pas être un frein pour ces actions.

M. POLLET indique que la substitution des prélèvements en été par des prélèvements hivernaux peut apporter un soutien conséquent à l'agriculture tout en contribuant à la baisse de l'impact.

M. BRUGERE conclut sur le fait que les volets sont tous interconnectés, qu'au regard de l'état des lieux sur Yèvre-Auron, c'est plus l'accent sur les solutions fondées sur la nature qu'un volet en particulier qui doit être accompagné.

La synthèse des échanges sera dressée par l'animatrice et mise en consultation électronique avant envoi à l'Agence de l'eau.

NB : la synthèse adoptée à l'issue de la consultation électronique est jointe au présente CR – page 5

2. Déclinaison des trajectoires de sobriété

Voir le support joint diapo 18 à 26

Suite à la présentation de Nature 18 de ses actions dans Objectifs Climat 2030 il est demandé si une quantification de l'impact de ces actions est possible ? Mme JAMET précise que chaque Commune a un projet différent et qu'il est difficile de mettre en place des indicateurs de résultats « eau » sur certains axes.

Mme SAILLARD évoque les objectifs de réduction de prélèvement des industriels à l'échelle nationale dans le cadre du plan d'adaptation à la sécheresse.

M. BRUGERE propose de ne pas chercher à avoir un catalogue exhaustif de toutes les actions qui sont entreprises/réalisées sur le territoire pour être à même de décider des trajectoires par usages. Un recensement des grands types d'action et quelques exemples devraient permettre de situer le territoire.

Il est partagé par les participants le fait que le territoire est déjà engagé dans les économies d'eau.

Il est demandé à l'animatrice :

- de comparer 2019 avec une autre période référence sur laquelle caler les objectifs de baisse, une moyenne triennale 2019-2021 semble pertinente ;
- de recenser les grands types d'actions entreprises pour évaluer la « distance » qui reste à parcourir, ce pour tous les usages, y compris agricoles ;
- d'inscrire ce travail sur l'année 2026, d'inclure ce plan de charge dans la feuille de route du SAGE et de donner un horizon de validation des trajectoires à moyen terme.

3. Feuille de route 2025-2030 du SAGE Yèvre-Auron

Voir le support joint diapo 27 à 38

M. BRUGERE pense que les états d'avancement peu engagés de la feuille de route précédente portent sur des sujets qui finalement ne sont pas ou peu du ressort de la CLE (espèces invasives, gestion de Goule). Cependant il pense qu'il y a un besoin de mettre plus d'énergie sur la question des zones humides.

Les participants partagent cet élément et que l'accent doit être mis sur la démarche HMUC Cher pour la prochaine période.

Pour affiner les axes de la décision de révision du SAGE, l'animatrice tentera d'ici la fin de l'année de faire le tour des membres du Bureau de CLE en bilatérale ou petit groupe pour que chacun apporte son expertise. Les services de l'Etat seront rencontrés en 1^{er} lieu car ce sont eux qui « appliquent » le volet règlementaire du SAGE.

La période cible de révision est partagée pour aboutir à minima à la rédaction des documents, mais les conditions de financement et les moyens humains limités doivent être pris en compte dans les ambitions.

4. Questions diverses

Il est évoqué les projets d'énergie renouvelable pouvant avoir un impact sur les milieux humides ou la ressource en eau. Mme SAILLARD rappelle que si les dossiers relèvent des seuils d'autorisation de la nomenclature loi sur l'eau, la CLE est consultée. La question porte plus sur la légitimité de la CLE à donner des points d'attention lors des enquêtes publiques ou d'une façon générale vers les élus locaux, les décideurs de tels projets et les services instructeurs.

En effet, les projets se multiplient, parfois sur zones humides ou en bordure de cours d'eau par exemple, sans forcément atteindre les seuils d'autorisation pour chacun. Toutefois, le cumul peut être impactant ou l'action irréversible, même sur de petites surfaces.

M. BRUGERE remercie les membres du Bureau présents pour leur participation et les invite à partager des rafraichissements à l'extérieur.

Annexe : synthèse des débats sur les priorités territoriales et thématiques pour construire le projet du programme de mesures du prochain SDAGE Loire-Bretagne



Avis du Bureau de la CLE du SAGE Yèvre-Auron sur les priorités territoriales et thématiques pour construire le projet du programme de mesures du prochain SDAGE Loire-Bretagne

Juin 2025

Dans le cadre du courrier du président du Comité de Bassin reçu le 24 février 2025, et les documents complémentaires reçus ensuite dans le cadre de la consultation sur l'état des lieux des masses d'eau et les enjeux du prochain SDAGE, le Bureau de la Commission locale de l'Eau a débattu du futur programme de mesure lors de sa réunion du 15 mai 2025. **La synthèse de ces débats a été mis en consultation électronique auprès de l'ensemble des membres du Bureau de la CLE du 02 juin au 12 juin.** 9 retours ont été formalisés, 7 sont réputés favorables.

L'avis du Bureau de la CLE est formulé par rapport au programme de mesures 2022-2027.

- **Priorité d'action sur les actions transversales**

Les membres du Bureau de la CLE s'accordent sur l'interdépendance étroite des 3 volets « quantité / qualité / milieux aquatiques », en particulier sur le territoire du Yèvre-Auron.

En effet, de nombreux cours d'eau présentent un fonctionnement altéré en raison de déficits quantitatifs. Toutefois, la restauration des cours d'eau et des milieux humides contribue également à améliorer la disponibilité de la ressource en eau. De la même manière, la qualité de l'eau, dont la dégradation affecte à la fois les milieux naturels et les usages, peut être améliorée grâce à des milieux aquatiques en bon état.

Les membres du Bureau de la CLE souhaiteraient donc une approche du programme de mesure intégratrice des 3 volets et une accélération des démarches au vue de la non atteinte du bon état des eaux. Ils soulignent la responsabilité de tous dans la gestion de ce bien commun et réaffirment l'engagement du SAGE à contribuer activement à la mise en œuvre de ces orientations. Ils soulignent également l'importance des moyens d'accompagnement financiers, qui constituent un levier majeur pour réaliser les actions et les travaux, mais demandent également le maintien d'un dialogue constructif avec tous les services de l'Etat, appuyés par une volonté politique forte.

Toutefois, au regard de leurs positionnements à la croisée des thématiques, les actions portant sur la sobriété, les zones humides, les sols et toutes celles présentant une approche « solutions fondées sur la nature – SFN » semblent prioritaires, quel que soit les volets, pour atteindre le bon état des masses d'eau superficielles et souterraines.

Bien que de nouveaux seuils soient parfois définis pour les indicateurs de suivi, ils demandent que les effets des programmes de mesure soient également établis sur les seuils du précédent pour pouvoir comparer les états des lieux et montrer les évolutions.

- **Priorité d'action par volet**

Toutes les masses d'eau du territoire ont été ciblées sur l'ensemble des thématiques. Cependant, l'objectif d'atteinte du bon potentiel pour les masses d'eau artificielles du territoire constituées par le Canal de Berry n'a pas été traité. En effet, la CLE a déjà indiqué à plusieurs reprises que ces masses d'eau constituent aujourd'hui une pression de prélèvement sur les cours d'eau du territoire et que la priorité est l'atteinte du bon état des cours d'eau, conformément au PAGD actuel du SAGE. Toutefois, ils conservent une attention particulière pour ce patrimoine local et les démarches de gestion et d'économie de la ressource sur cet ouvrage.

Les membres du Bureau de CLE partagent les grands principes d'actions inscrites dans le programme de mesure 2022 – 2027. Les compléments ou priorités identifiées lors de ce débat sont synthétisés dans le tableau suivant.

Volet pour l'atteinte du bon état des masses d'eau	Lien avec les 5 objectifs généraux du SAGE Yèvre-Auron	Type d'actions prioritaire pour le programme de mesures 2027-2033	Freins et leviers identifiés
Préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques	OG n° 4 : Reconquérir la qualité des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides	<p>Prioriser les actions sur les têtes de bassin versant pour la restauration et la préservation du bon état écologique</p> <p>Maintenir les actions de restauration hydromorphologique, qui permettent d'agir sur l'amélioration de l'autoépuration des eaux et la connexion nappe-rivière</p> <p>Favoriser les actions multi objectif qui agissent sur la restauration des milieux, biodiversité, prévention des inondations...</p> <p>Accompagnement à la maîtrise foncière des zones humides</p> <p>Maintien des zones prairiales en bord des cours d'eau et de éléments du paysage favorables au bon état des cours d'eau</p> <p>Conseils, sensibilisation et animation de territoire</p>	<p><i>Leviers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - CTMA - Documents d'aménagement/urbanisme - Communication <p><i>Freins:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sociologiques - Financiers (coûts élevés) - Maîtrise du foncier
Quantitatif	OG 1° : Utiliser efficacement, durablement et de manière économe la ressource en eau	<p>Prise en compte du changement climatique dans les politiques publiques.</p> <p>Réduire les pressions sur la ressource avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prioritairement des mesures d'économie d'eau dans tous les secteurs ; - Un accompagnement fort pour l'adaptation des systèmes agricoles ; - la mise en place de ressources de substitution le cas échéant, dans un cadre clair permettant de sécuriser la pérennité des projets d'un point de vue réglementaire et social ; - développer une stratégie anticipative sur les étangs, qui ne connaissons plus la même situation dans 20-30 ans du fait du changement climatique, en priorisant leur suppression en fonction de l'impact sur la ressource, de leur utilisation et avec l'accord du propriétaire ; 	<p><i>Leviers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en lumière les bénéfices long terme des SFN - CT Concert'eau Cher - Élaboration d'un PTGE, pour interroger l'ensemble des possibilités sur un territoire pour optimiser, répartir et préserver la ressource en eau - Intégration de critères environnementaux dans la PAC, en s'appuyant sur les critères existants - Documents d'urbanisme - CTMA

		<p>- soutenir toute action qui réduit la dépendance à l'eau, notamment dans le domaine agricole.</p> <p>Favoriser l'infiltration des eaux pluviales et le stockage naturel de l'eau dans les sols. En secteur urbain mais également sur l'ensemble des bassins versants grâce à des approches intégrées : trames vertes et bleues, conservation des sols, restauration des zones humides...</p> <p>Besoin d'approfondissements de la connaissance sur les eaux souterraines, du fait du lien nappe-rivière très conséquent sur le territoire (hors Barangeon) et de la non alternative pour les usages.</p>	<p><i>Freins :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Financement</i> - <i>Pérennité des financements</i> - <i>- manque de volonté politique</i>
<p>Qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pesticides - nitrate - macropolluants 	<p>OG n°2 : Optimiser l'usage alimentation en eau potable et reconquérir la qualité de la ressource souterraine</p> <p>OG n°3 : Protéger la ressource en eau contre toute pollution de toute nature, maîtriser et diminuer cette pollution</p>	<p>Agir sur les pollutions diffuses d'origine agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> • limiter les apports, • limiter les transferts • adaptation des systèmes + formation/conseil • développement de l'agriculture biologique <p>Priorité sur les captages AEP présentant des problématiques (y compris non prioritaires) mais également sur le reste du territoire (préventif). Revoir/compléter la liste des captages prioritaires.</p> <p>Réduction des substances en milieu industriel et domestiques à la source, développer l'information du grand public et les plans d'action sur ces substances.</p> <p>Favoriser la gestion de l'AEP à une échelle intercommunale.</p>	<p><i>Leviers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Intégration de critères environnementaux dans la PAC et sur le foncier des AAC</i> - <i>CT pollutions diffuses</i> - <i>Paieement pour Services Environnementaux</i> - <i>CT Concert'eau Cher</i> - <i>Réaffirmer le principe pollueur-payeur</i> <p><i>Freins:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Pérennité des financements</i> - <i>Absence de filières locales pour certaines cultures</i> - <i>Pollutions historiques / polluants éternels</i>

ADOPTE A L'UNANIMITE / 16 VOTANTS